

## Soutien financier: la Flandre plus généreuse avec ses entreprises

Si le nord du pays a frappé fort dès le début de la crise, les francophones ont rattrapé en partie leur retard ces derniers mois. Partout, le gros de l'effort a été dirigé vers les petites sociétés. Décryptage et nuances.



BELGA.

Par Cécile Danjou

Le 13/06/2021 à 23:02

**D**es pages et des pages d'aides. De longues listes de codes Nace et de secteurs d'activité. Dès le début de la crise, fédéral et entités fédérées ont ouvert grand leur porte-monnaie, de façon inédite, pour éviter le désastre économique. Répartition des compétences oblige, le fédéral a assuré un soutien aux ménages. C'est le chômage temporaire ou le droit passerelle notamment. Les Régions, elles, confectionnent une série d'aides directes et indirectes pour leurs entreprises et indépendants. Plus d'un an après l'arrivée du virus, nous nous sommes penchés sur ce qui a été distribué, à qui et où. Soyons francs, l'exercice de comparaison est épineux et ne permet pas de tirer de conclusion invariable. Car les indemnités divergent selon les secteurs, le chiffre d'affaires mensuel, annuel ou trimestriel, suivant l'ampleur des pertes, le nombre d'employés ou d'unités d'établissements, etc. Bref autant de situations que d'entreprises. Nous nous sommes donc

appuyés sur trois exemples concrets, quelques sons de cloche de terrain et l'analyse de plusieurs économistes pour dégager tout de même les grandes tendances.

LIRE AUSSI

**La crise du covid a gonflé les recettes de la grande distribution de 6,9%**  
(<https://plus.lesoir.be/377218/article/2021-06-09/la-crise-du-covid-gonfle-les-recettes-de-la-grande-distribution-de-69>)

Retour d'abord en mars 2020. Les trois Régions dégagent rapidement, dès la mi-mars, des primes « forfaitaires ». Comprenez : les mêmes pour tout le monde, sans distinction de taille ni de revenus. Mais dès avril, la Flandre prend une longueur d'avance avec le versement de 160 euros par jour aux établissements fermés jusque juin (ou fin août selon le secteur). Un gros boost de plus de 10.000 euros dans les caisses qui soulage les trésoreries flamandes. Côté francophone, on serre les dents. Le nord du pays affine ensuite sa stratégie en optant fin de l'été pour un soutien ciblé, mensuel, octroyé selon l'ampleur des pertes et calculé sur un pourcentage du chiffre d'affaires. Les fédérations sectorielles appuient la formule qu'elles jugent plus juste, certains économistes également. « Le ciblage est ce qu'il faut faire, c'est très important. Nous aurions gagné dès le premier jour à intervenir de manière ciblée », insiste ainsi Etienne de Callataj, chef économiste chez Orcadia Asset Management. « C'est la bonne formule. On évite ainsi des effets pervers, comme favoriser trop largement les petits établissements », acquiesce Jean Hindriks, professeur à l'UCLouvain. La modulation des aides arrive plus timidement côté wallon et bruxellois. Mais les différences de montants restent importantes. « La Flandre a plus de moyens, c'est indéniable. Mais imaginons trois PME équivalentes à quelques kilomètres, on peut se retrouver avec des indemnités trois fois, voire quatre fois plus importantes en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles. L'entreprise flamande a plus de chance de tenir le coup », s'inquiète Olivier Mauen, le porte-parole du Syndicat neutre pour indépendants (SNI).



Les grosses structures défavorisées ?

Mais ça, c'était avant qu'un rattrapage ne s'opère. « En février dernier, il y a eu une volonté de corriger », confirme Thierry Neyens, le président de la Fédération Horeca Wallonie. Le sud du pays annonce l'arrivée des aides « 20, 21 et 22 », Bruxelles des primes Tetra et Tetra +. Les choses se rééquilibrent. La preuve au travers de trois cas concrets : un restaurant employant quatre salariés, un coiffeur et un éclairagiste du monde événementiel (voir infographie). Les sommes reçues par ce dernier sont du même ordre de grandeur à Anvers, Arlon ou Schaerbeek. Côté coiffure, les montants sont quasi équivalents en Flandre et en Wallonie. Même chose pour notre restaurant, qui touche même plus de sous dans les Ardennes que sur la côte. La différence avec Bruxelles par contre se creuse, nous y reviendrons. Pour la comparaison Flandre/Wallonie, le résultat n'étonne pas Thierry Neyens. « Aujourd'hui, pour un établissement de taille moyenne et une TPE, on est arrivé à un équilibre. » En revanche, selon lui, de grosses différences subsisteraient pour les établissements de grande taille. Et il n'est pas le seul à faire ce constat, qui tient principalement aux plafonds pratiqués : jusqu'à 300.000 euros en Wallonie (avec quelques exceptions à 500.000 euros) contre deux millions en Flandre, où les gros dossiers bénéficient d'un accompagnement spécifique. « C'est jour et nuit avec Bruxelles et la Wallonie », soupire Stijn Snaet, le porte-parole de l'Alliance des fédérations du secteur de l'événementiel, qui pointe une autre différence, qui affaiblirait la portée des aides : l'utilisation des codes Nace côté francophone. « Pour notre secteur, on arrive facilement à 45 codes, mais des entreprises se retrouvent exclues. Exemple, une société qui fait du ticketing correspond à un code Nace "IT" elle n'a pas droit aux aides. » Pour François Desquesnes, chef de groupe du CDH au parlement wallon, ce choix ralentit le traitement des dossiers. « Il y a des codes à vérifier, ça prend du temps. Certains secteurs n'ont pas encore touché un seul euro ! Nous reprochons au gouvernement de maintenir cette logique de secteur. A un moment donné, peu importe le bout de la chaîne à laquelle vous appartenez, si on a eu une baisse de 60 % du chiffre d'affaires, c'est qu'on a été touché par la crise, il faut être aidé. »

## Bruxelles à la traîne

Arrêt enfin dans la capitale, où nos exemples et de nombreux échos témoignent d'aides plus faibles. La Région a aussi moins de moyens. « On est à quasi 700 millions d'euros d'aides distribués durant le covid, par rapport à un budget de 30 millions pour une année normale. La part d'efforts réalisés est donc

gigantesque », recadre Nicolas Roelens, le porte-parole de la secrétaire d'Etat à la Transition économique Barbara Trachte (Ecolo), qui rappelle aussi que les primes sont distribuées par unité d'établissement et non par entreprise, comme en Wallonie. Toujours des nuances donc, dans chaque détail... Reste une question : quelles conséquences auront les niveaux d'aide dans le futur ? Personne n'a vraiment la réponse. Les chiffres des faillites sont surveillés de près. Dans le bureau Graydon, on rappelle tout de même que sans aucune aide nulle part, 55 % des entreprises belges seraient aujourd'hui en péril à cause de la crise, contre 20 % actuellement.

LIRE AUSSI

**À Bruxelles, une entrepreneure sur deux n'a plus de trésorerie**  
(<https://plus.lesoir.be/377016/article/2021-06-09/bruxelles-une-entrepreneure-sur-deux-na-plus-de-tresorerie>)

LIRE AUSSI

**L'horeca rouvre en scrutant le ciel**  
(<https://plus.lesoir.be/370940/article/2021-05-08/lhoreca-rouvre-en-scrutant-le-ciel>)

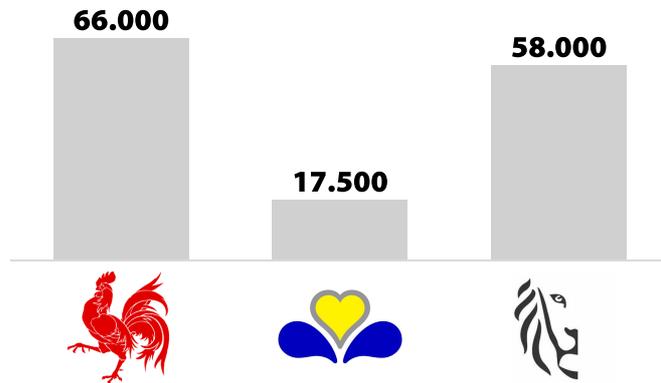
# Comparaison des aides régionales



## Exemple 1

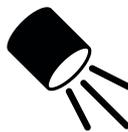
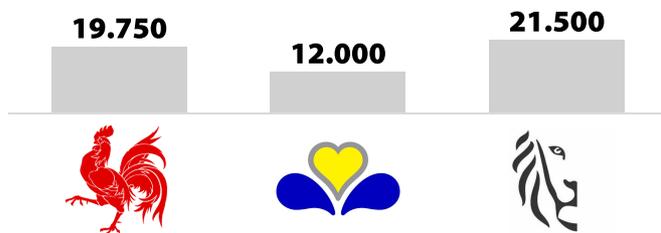
Un restaurant avec quatre salariés (ETP).

Un chiffre d'affaires annuel de 500.000 € qui a chuté de plus de 60% pendant la durée de la crise.



## Exemple 2

Un salon de coiffure avec un salarié. Un chiffre d'affaires annuel de 80.000 €.



## Exemple 3

Un éclairagiste travaillant dans l'événementiel (métier pas fermé mais fortement impacté jusque fin mai). Chiffre d'affaires mensuel de 8.000 €, calculs sur base du code NACE 90023.



\* Calculs réalisés en collaboration avec le SNI, l'UCM et l'UNIZO.

Les primes wallonnes 20, 21 et 22 et les primes bruxelloises Tetra sont incluses.

A Bruxelles, les primes valent par unité d'établissement (si deux salons de coiffure, on multiplie par deux).